

COMPTE

1. Nom et adresse du déposant :

NIORT

2. Adresse du Relevo

DE 8410

30000 NIORT CHEN

COMPTE ETAT DE
DE DEPOT PLACES DE SOCIETE

1. Nom et adresse du

Dépôt effectué par :

1. SADI

1. SADI

1. A J C

1. GREGI DURET

1. RICHENIA

1. 550 AVENUE DE LIMOGES

1. 30000 VAINTRAY

1. 30000 NIORT

2. Numéro de l'Etat : NIORT B 390 185 945

(12837/96842)

3. Pièces déposées le 22/11/1996

Numéro : 961236

4. Date d'assemblée de

20/05/1996

- CHANGEMENT DE GERANT

5. Montant du dépôt :

39,18 Francs

6. Montant T M A :

8,74 Francs

P/Le Greffier
(Bijou)

A.J.P.
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 51.000
Siège Social : Pichemin 79220 XAINTRAY
RCS : NIORT B 394 185 045

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 20 mai,

A 11 heures,

Les associés de A.J.P., société à responsabilité limitée au capital de 51.000 F, divisé en 510 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 550, avenue de Limoges 79000 NIORT, sur convocation de la gérance faite en date du 6 mai 1996.

Sont présents :

- Monsieur Alain ARFI, propriétaire de 170 parts sociales
- Monsieur Joseph MARTINEZ, propriétaire de 170 parts sociales
- Monsieur Patrick ARFI, propriétaire de 170 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain ARFI, co-gérant associé.

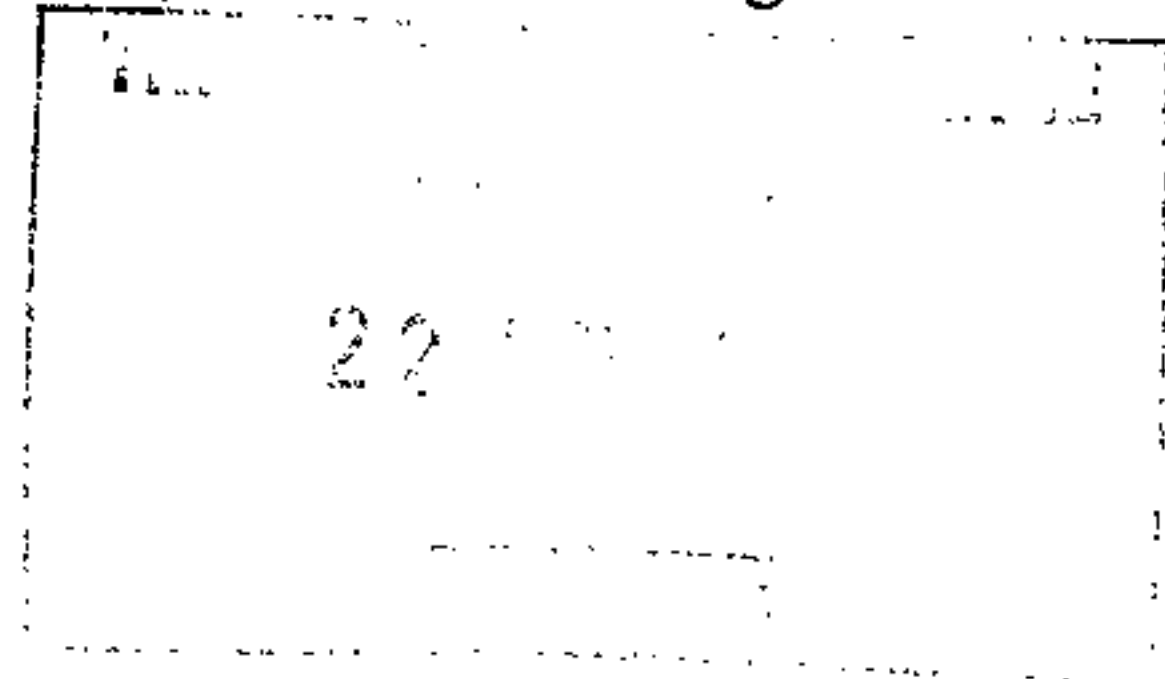
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Révocation de Monsieur Patrick ARFI de ses fonctions de co-gérant, à compter de ce jour,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[Signature]

Copie certifiée conforme
[Signature]



Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, révoque Monsieur Patrick ARFI de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour.

Monsieur Patrick ARFI prend acte de cette révocation, et souhaite un complément d'informations sur la levée des cautions.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

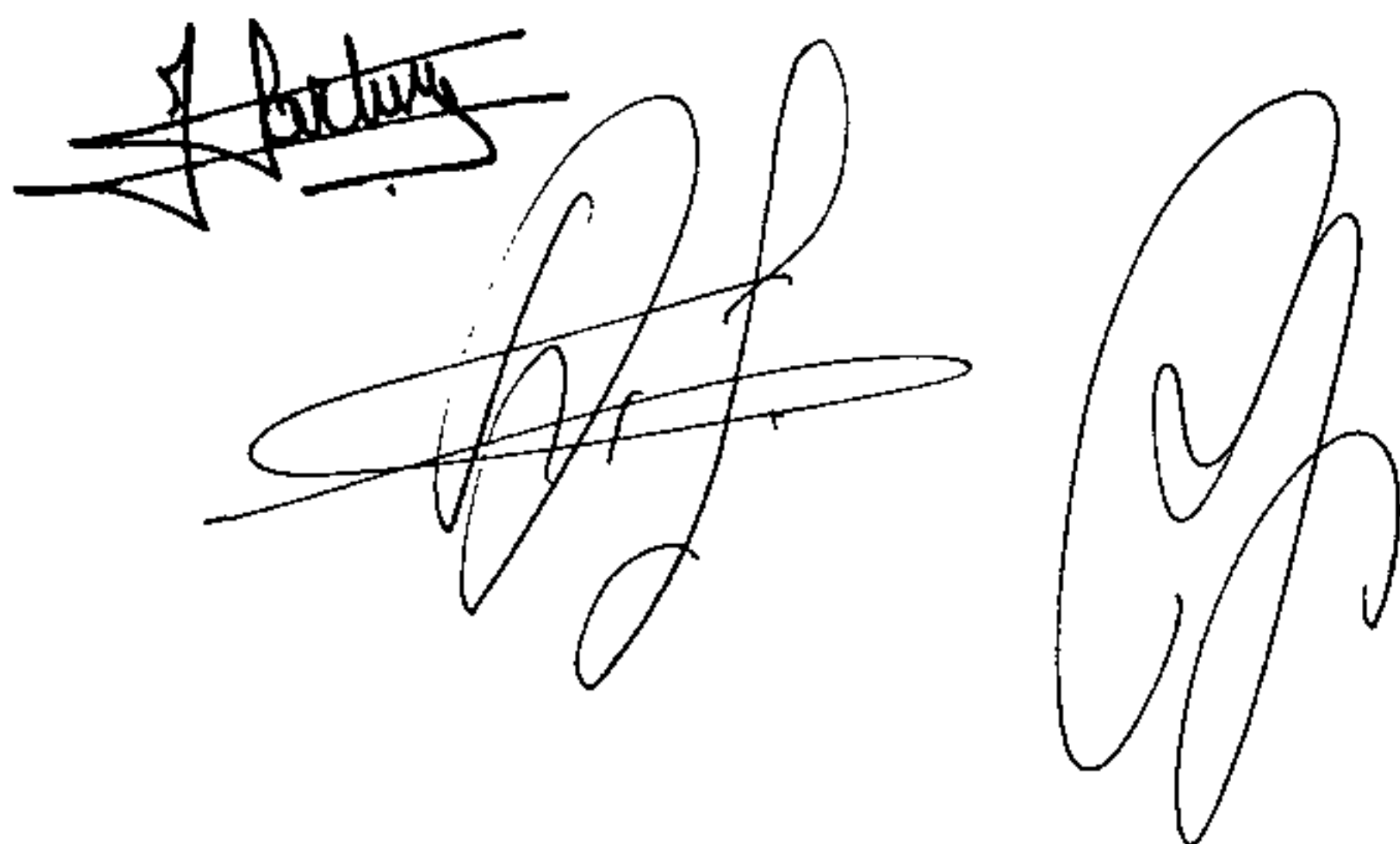
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized, cursive signature. The second signature in the middle is a large, bold, cursive signature. The third signature on the right is a smaller, cursive signature.